



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Ville de Vincennes

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

DOSSIER : N° DP 094 080 23 00020
Déposé le : 03/02/2023
Dépôt affiché le : 03/02/2023
Complété le : 03/03/2023
Demandeur : **Monsieur LAVIALLE Patrice**
Nature des travaux : **Modification de façade**
Sur un terrain sis à : **175 rue de la Jarry à Vincennes (94300)**
Référence(s) cadastrale(s) : **J 79**

ARRÊTÉ

de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Vincennes

ARRETE N° 23 - 187

Le Maire de la Commune de Vincennes

VU la déclaration préalable présentée le 03/02/2023 par Monsieur LAVIALLE Patrice,
VU l'objet de la déclaration :

- pour le changement de la porte de garage et de la porte d'entrée afin d'améliorer l'isolation thermique ;
- sur un terrain situé 175 rue de la Jarry à Vincennes (94300)

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, 30 janvier 2017, 1er octobre 2019 et 5 juillet 2022,

ARRÊTE

ARTICLE I

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

ARTICLE II

- **Les volets et les garde-corps existants devront être peints de la même couleur que la porte de garage et la porte d'entrée.**
- **Un ravalement de teinte blanc cassé devra être réalisé sur la totalité de la façade en intégrant le soubassement.**

Vincennes, Le 31 MARS 2023

Charlotte LIBERT-ALBANEL



Maire de Vincennes

Conseillère Régionale d'Ile-de-France